



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL40-DE



Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

40. SUBVENTION « ACCUEIL DE LOISIRS » À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES – RÉGULARISATION SUR LES EFFECTIFS DE L'ÉTÉ 2025

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal accorde une subvention à l'association Familles Rurales dans le cadre de l'accueil de loisirs pour les enfants Herbretais selon les modalités suivantes :

- Une subvention de 1.15 € par heure et par enfant Herbretais pour les accueils périscolaires, les mercredis, les petites vacances, les accueils de loisirs de l'été,
- Une subvention fixe annuelle de 12 000 € en début d'année afin de prendre en compte les charges incompressibles

Concernant l'été 2025 :

- un acompte a été versé en juillet 2025 sur la base de 80% des prévisions d'effectifs évalués à 22 800 heures, soit 20 976 € pour 18 240 heures,
- les effectifs réels ont été fournis par l'association et s'élèvent à 23 731 h soit une régularisation de :
 $23\,731 \text{ heures} \times 1.15 \text{ €} = 27\,290.65 \text{ €}$
 $27\,290.65 \text{ €} - 20\,976 \text{ €} = 6314.65 \text{ €}$

La subvention restant due à Familles Rurales s'élève donc à 6314.65 €. Il est donc proposé de verser le complément de subvention à l'association Familles Rurales au titre de l'été 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°28 du Conseil municipal du 10 février 2025 portant attribution de subventions à l'association Famille Rurales

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Famille et cadre de vie du 17 septembre 2025,

Vu le rapport d'Odile PINEAU,

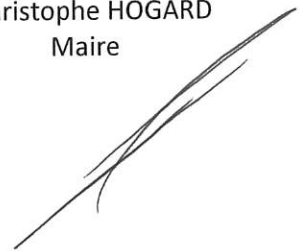
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de verser à l'association Familles Rurales une subvention de 6314.65 €, les fonds nécessaires étant prélevés sur le compte 331-65748 du budget principal
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à signer avec l'association une convention d'objectif et de moyens et tout avenant éventuel dès lors que le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025
Notifié le :